



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 19 juin 2020

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 25 juin 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 25 juin 2020 :

1. Budget participatif : demande d'adaptation de la procédure de vote et de prolongation des délais.

Vous trouverez en pages 2 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Budget participatif : demande d'adaptation de la procédure de vote et de prolongation des délais.

Le conseil communal de Bertrix adoptait le 5 mars le règlement relatif à la mise en place du budget participatif. Une belle initiative dont l'objectif était de mettre à la disposition des habitants de la Commune une somme globale de 20.000 € pour la réalisation de projets d'intérêt général.

En réponse à l'appel à projets diffusé via un toutes-boîtes, pas moins de 45 projets ont été déposés. Après une première présélection réalisée par les experts communaux, 18 projets ont été soumis au vote des membres du comité de pilotage réunis le 27 mai.

A l'issue de la réunion, 5 projets furent sélectionnés pour être soumis aux votes des citoyens. Le vote se clôture le mardi 30 juin.

Cependant, la procédure mise en place semble ne pas respecter le règlement adopté par le Conseil communal en ce qui concerne les modalités de vote. En effet, le règlement prévoit explicitement ceci : *Toute personne de plus de 18 ans domiciliées sur le territoire de la commune est alors invitée à poser un vote pour le projet choisi **par enveloppe (Un vote par enveloppe par personne)**.*

Nous connaissons, et à certains égards comprenons, la volonté affichée du Collège communal de faire de Bertrix une ville connectée, une smart city. Cette volonté est le reflet de notre société et du progrès technologique ambiant. Cependant, le recours aux nouvelles technologies n'a de sens que s'il s'accompagne de 'mesures compensatoires' pour les personnes ne disposant pas d'accès à l'outil informatique. En outre, les procédures mises en place doivent garantir une totale sécurité en matière de respect des règles définies en amont.

Que constatons-nous par rapport à la procédure de vote mise en place pour ce budget participatif ?

1. Seules les personnes disposant d'un accès internet peuvent voter. A ce niveau, deux prérequis : ne pas se trouver dans une zone blanche (à l'instar des habitants de Blanche Oreille) et disposer d'un ordinateur.
2. La procédure électronique proposée pour voter est loin d'être simple et de nombreuses personnes ont signalé des difficultés à exprimer leur vote. Rien d'étonnant quand on sait que *20 % des citoyens (15 ans et plus) est clairement en situation de fracture numérique et que 14% n'ont qu'une maturité restreinte qui les met potentiellement en situation d'usagers faibles dans le contexte de la société numérique¹*. De facto, le vote électronique exclut au moins 20 % de la population.
3. Alors qu'il faut résider à Bertrix pour voter, nous avons constaté que des personnes extérieures à la commune ont exprimé leur vote.
4. Si l'on compare le nombre global de personnes ayant participé au sondage à l'addition des votants pour chacun des projets, on constate une différence significative : 328 contre 288 (en date du 18 juin à 14H). Cela signifie-t-il que des personnes ont voté pour plusieurs projets (alors que le règlement prévoit *un vote pour le projet choisi par enveloppe* ?
5. Afin de s'identifier au moment du vote, il suffit de communiquer une date de naissance et un code postal. Ces infos sont totalement insuffisantes si l'on veut éviter toute possibilité de fraude.

Forts de ces différents éléments, et afin de rencontrer effectivement les objectifs participatifs de ce projet, le groupe Ecolo propose :

1. que le collège permette, comme le prévoit le règlement, le vote papier ;
2. que la date ultime pour voter soit reportée de 15 jours à partir de la réception des enveloppes ad hoc par les citoyens.

¹https://www.rtf.be/info/societe/detail_les-wallons-et-l-usage-du-numerique-voici-les-chiffres-du-barometre-2019?id=10342860